



## 1. Identification

|  |   |
|--|---|
| <b>Nom du produit</b>                                | AEROPHOS BT   |
| <b>Code du produit</b>                               | FLAEROBT20LT ; FLAEROBT205LT  |
| <b>Autres moyens d'identification</b>                | N.Dis. TM/MD  |
| <b>Usage recommandé et restriction d'utilisation</b> | Nettoyeur à plancher de béton et bétonneuse. Pas recommandé pour toute autre utilisation autre que celle sur l'étiquette ou dans la fiche technique du produit.   |
| <b>Fabricant</b>                                     | AEROCHEM Inc.<br>5977, autoroute Transcanadienne<br>Pointe-Claire, QC<br>H9R 1C1<br>Canada<br><br>Informations générales : 1-888-592-5837<br><br><a href="http://www.aerochem.ca">www.aerochem.ca</a><br><a href="mailto:info@aerochem.ca">info@aerochem.ca</a> |
| <b>Numéro de téléphone en cas d'urgence</b>          | INFOTRAC® : 1-800-535-5053<br>Appels internationaux à frais virés : 1-352-323-3500<br>24 heures/jour, 7 jours/semaine   |

## 2. Identification des dangers

|               |  |
|---------------|--|
| <b>Résumé</b> | Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs, brouillards ou aérosols. Ne pas ingérer. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition cette FDS ou l'étiquette. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus. |
|---------------|--|

### SIMDUT 2015/SGH/OSHA HCS 2012



Matières corrosives pour les métaux (Catégorie 1)  
Toxicité aiguë par inhalation (Catégorie 3)  
Corrosion/irritation cutanée (Catégories 1)  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (Catégorie 1)  
Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA)

### DANGER

H290 : Peut être corrosif pour les métaux

H331 : Toxique par inhalation

H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires

H3xx : Peut causer des brûlures et des lésions graves des voies respiratoires

P234 : Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

P260 : Ne pas respirer les vapeurs et les aérosols.

P264 : Laver soigneusement le visage, les mains et toute surface de peau exposée après manipulation.

P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 : Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et/ou du visage.

P301+P330+P331 : EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau et du savon ou se doucher si nécessaire.

P363 : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P304+P340+P311 : EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle

peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P390 : Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

P403+P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405 : Garder sous clef.

P406 : Stocker dans un récipient résistant à la corrosion.

P501 : Éliminer le contenu et le récipient dans une agence agréée d'élimination chimique conformément à la réglementation locale, régionale et nationale.

### 3. Composition/information sur les composants

| Nom chimique   | CAS         | Teneur en % en masse |
|--|-------------|----------------------|
| Acide chlorhydrique                                      | 7647-01-0   | 25 - 40 %            |
| Butoxy-2 éthanol   | 111-76-2    | 10 - 30 %            |
| Éther mono(p-nonylphényl) de polyéthylène glycol ramifié | 127087-87-0 | 1 - 5 %              |

**Note:** La plage de concentrations réelle des ingrédients est retenue en tant que secret industriel par le fabricant.

### 4. Premiers soins

|                        |  |
|------------------------|--|
| <b>Inhalation</b>      | Déplacer la victime à l'air frais. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène par une personne qualifiée. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.  |
| <b>Voie cutanée</b>    | Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.   |
| <b>Voie oculaire</b>   | IMMÉDIATEMENT! Rincer à grande eau. Retirer les lentilles de contact si elles peuvent être facilement enlevées. Rincer à grande eau pendant au moins 20 minutes. Soulever les paupières pour rincer correctement. Consulter un médecin immédiatement. Faire évaluer l'étendue des dommages par un ophtalmologiste.   |
| <b>Ingestion</b>       | NE PAS FAIRE VOMIR, sauf lorsque recommandé par du personnel médical. Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente ou convulsive. Si la victime est consciente rincer la bouche avec de l'eau et donner 1 à 2 verres d'eau. S'il y a vomissement spontané, garder la tête sous le niveau des hanches pour réduire les risques d'aspiration dans les poumons. Consulter un médecin ou un Centre Anti-Poison immédiatement. |
| <b>Autre</b>           | Aucune information disponible.   |
| <b>Symptômes</b>       | Peut causer une sévère irritation ou des dommages aux yeux. Peut causer une irritation et des brûlures à la peau. Peut causer une irritation et des brûlures aux voies respiratoires.  |
| <b>Note au médecin</b> | Traiter selon l'état de la personne et les conditions d'exposition. Si on pratique un lavage gastrique, il est recommandé de le faire sous intubation endotrachéale et/ou tube obturateur oesophagien. Lorsqu'on envisage de vider l'estomac, il faut bien peser le danger d'aspiration pulmonaire par rapport à la toxicité. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.                     |

### 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

|                                       |  |
|---------------------------------------|--|
| <b>Agents extincteurs appropriés</b>  | Poudres chimiques sèches, eau pulvérisée, mousse chimique, dioxyde de carbone (CO2). Ne pas utiliser de jet d'eau à grand débit. |
| <b>Dangers spécifiques du produit</b> | Dégage des vapeurs toxiques et corrosives sous conditions de feu.  |

|  |  |
|--|--|
| <b>Équipements de protection spéciaux</b>      | Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (masque facial complet). Les vêtements de combat pour incendies peuvent ne pas être efficaces contre les produits chimiques. |
| <b>Précautions spéciales pour les pompiers</b> | Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau pulvérisée. Empêcher les eaux de ruissellement issues de la lutte contre l'incendie ou le produit dilué de pénétrer dans les cours d'eau ou les égouts.    |

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

|  |  |
|--|--|
| <b>Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence</b> | Ne pas toucher les contenants endommagés ou la substance déversée. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche.   |
| <b>Précautions relatives à l'environnement</b>                                   | Éviter que le produit pénètre dans les égouts et le rejet dans l'environnement. Pour un déversement important, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.   |
| <b>Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage</b>                    | Bien aérer l'endroit. Arrêter la fuite si cela est possible de le faire sans risques. Absorber avec une matière inerte (terre, sable, vermiculite) et mettre dans un contenant de récupération approprié. Terminer le nettoyage en rinçant à l'eau la surface contaminée. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. |

## 7. Manutention et stockage

|   |   |
|---|---|
| <b>Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité</b>                | Utiliser seulement dans un endroit bien ventilé. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs, brouillards ou aérosols. Porter un appareil de protection des yeux, des gants, une protection respiratoire et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus. Ne jamais ajouter de l'eau directement dans ce produit. Ajouter plutôt ce produit à l'eau en petites quantités tout en mélangeant constamment pour éviter les éclaboussures. Garder les contenants bien fermés entre les usages. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Après usage, se laver les mains avec de l'eau et du savon. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. |
| <b>Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles</b> | Conserver le contenant proprement étiqueté bien fermé dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Entreposer à l'écart des bases et de toute substance incompatible (voir partie 10). Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil et de la chaleur. Tenir à l'abri du gel.   |
| <b>Température de stockage</b>  | 10 à 40°C (50 à 104°F)  |

## 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

|  |   |        |                       |                |
|--|---|--------|-----------------------|----------------|
| <b>Danger immédiat pour la vie ou la santé</b> | Chlorure d'hydrogène : 50 ppm.<br>Butoxy-2 éthanol : 700 ppm.   |        |                       |                |
| Acide chlorhydrique                            | Plafond   | 2 ppm  |                       | ACGIH , BC, ON |
|  |   | 5 ppm  | 7.5 mg/m <sup>3</sup> | RSST (RP)      |
| Butoxy-2 éthanol                               | VEMP (8h)   | 20 ppm |                       | ACGIH , BC, ON |
|  |   | 20 ppm | 97 mg/m <sup>3</sup>  | RSST           |
| <b>Contrôles d'ingénierie appropriés</b>       | Prévoir une ventilation mécanique (locale ou générale) suffisante afin de garder les concentrations de vapeurs, de brouillards, d'aérosols ou de poussières sous leurs limites d'exposition respectives. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des |        |                       |                |

postes de travail.

### Mesures de protection individuelle

|                            |  |
|----------------------------|--|
| <b>Yeux</b>                | Porter des lunettes anti-éclaboussures. Porter un écran facial.  |
| <b>Mains</b>               | Porter en permanence des gants étanches et résistants à ce produit chimique lors de la manipulation. Porter des gants de nitrile ou de néoprène. Avant utilisation, l'utilisateur devra s'assurer de leur étanchéité. Jeter les gants déchirés, perforés ou montrant des signes d'usure. Les gants doivent seulement être portés sur des mains propres. Laver les gants avec de l'eau avant de les enlever. Se laver ensuite les mains et les sécher.  |
| <b>Peau</b>                | L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus. Porter des vêtements imperméables aux produits chimiques. Porter un tablier ou une combinaison de protection.  |
| <b>Voies respiratoires</b> | Une protection respiratoire n'est pas requise en usage normal. Si les conditions dans les lieux de travail exigent le port d'un respirateur, il est nécessaire de suivre un programme de protection respiratoire. De plus, les appareils de protection respiratoire (APR) doivent être choisis, ajustés, entretenus et inspectés conformément à la réglementation et aux normes 29 CFR 1910.134 (OSHA), ANSI Z88.2 ou CSA Z 94.11 (Canada) et approuvés par NIOSH/MSHA. En cas de ventilation insuffisante ou dans un endroit bas ou fermé porter un demi-masque ou un masque complet avec des cartouches pour les vapeurs organiques et pour les vapeurs acides, munies d'un filtre à particule P100. |
| <b>Pieds</b>               | Porter des bottes de caoutchouc au besoin.   |



Tablier



Lunettes anti-éclaboussures



Écran facial



Gants de nitrile

## 9. Propriétés physiques et chimiques

|                             |                                  |  |                     |
|-----------------------------|----------------------------------|--|---------------------|
| <b>État physique</b>        | Liquide                          | <b>Inflammabilité</b>                            | Ininflammable       |
| <b>Couleur</b>              | Jaune clair                      | <b>Limite d'inflammabilité</b>                   | N.Dis.              |
| <b>Odeur</b>                | Odeur âcre                       | <b>Point d'éclair</b>                            | N.Dis.              |
| <b>Seuil olfactif</b>       | N.Dis.                           | <b>Température d'auto-inflammation</b>           | N.Dis.              |
| <b>pH</b>                   | 1.1                              | <b>Sensibilité aux charges électrostatiques</b>  | N.Dis.              |
| <b>Point de fusion</b>      | N.Dis.                           | <b>Sensibilité aux chocs et/ou à la friction</b> | Non                 |
| <b>Point de congélation</b> | N.Dis.                           | <b>Densité de vapeur</b>                         | <1 (Air = 1)        |
| <b>Point d'ébullition</b>   | 50 à 100°C (122 à 212°F)         | <b>Densité relative</b>                          | 1.13 kg/L (Eau = 1) |
| <b>Solubilité</b>           | Complètement soluble dans l'eau. | <b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>      | N.Dis.              |
| <b>Taux d'évaporation</b>   | < Acétate de butyle              | <b>Température de décomposition</b>              | N.Dis.              |
| <b>Tension de vapeur</b>    | N.Dis.                           | <b>Viscosité</b>                                 | N.Dis.              |
| <b>% de volatilité</b>      | 99%                              | <b>Masse moléculaire</b>                         | S.O.                |

N.Dis.: Non disponible

S.O.: Sans Objet

N.Det.: Non déterminé

N.Ét.: Non établi

## 10. Stabilité et réactivité

|   |   |
|---|---|
| <b>Réactivité</b>   | Réagit violemment avec les bases. Corrosif pour les métaux.   |
| <b>Stabilité chimique</b>   | Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.  |
| <b>Risque de réactions dangereuses (incluant les polymérisations)</b> | Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.   |
| <b>Conditions à éviter</b>  | Éviter le contact avec les substances incompatibles.  |
| <b>Matériaux incompatibles</b>  | Les bases fortes (comme les hydroxydes, les solutions d'ammoniaque, les amines, les carbonates), agents de réduction forts, oxydants forts. |
| <b>Produits de décomposition dangereux</b>                            | Aucun produit de décomposition dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.   |

## 11. Données toxicologiques

|   |   |   |
|---|---|---|
| <b>Mesures numériques de la toxicité</b>        | Acide chlorhydrique                                       | Ingestion 238 mg/kg Rat DL50<br>Inhalation 0.42 mg/l/4h Rat CL50<br>555 ppm/4h Souris CL50<br>1560 ppm/4h Rat CL50  |
|   | Butoxy-2 éthanol  | Peau 1449 mg/kg Souris DL50<br>Ingestion 560 mg/kg Rat DL50<br>1414 mg/kg Cochon d'inde DL50<br>Inhalation 2.21 mg/l/4h Rat CL50<br>Peau 400 mg/kg Lapin DL50<br>>2000 mg/kg Rat DL50<br>>2000 mg/kg Cochon d'inde DL50 |
|   | Éther mono(p-nonylphényl) de polyéthylène glycol ramifié  | Ingestion >2000 mg/kg Rat DL50<br>Inhalation 1.15 mg/l/4h Rat CL50<br>Peau 2573 mg/kg Lapin DL50  |
|   |   |   |
| <b>Voies d'exposition probables</b>             | Peau, yeux, inhalation, ingestion.                        |   |
| <b>Effets retardés, immédiats et chroniques</b> | <b>Voie oculaire</b>                                      | Peut causer des brûlures et des dommages aux yeux. Le produit est considéré comme corrosif basé sur le pH (<1.5) de la solution.  |
|   | <b>Voie cutanée</b>                                       | Peut causer une irritation et des brûlures à la peau. Le produit est considéré comme corrosif basé sur le pH (<1.5) de la solution.   |
|   | <b>Voie respiratoire</b>                                  | Toxique par inhalation. Peut causer une irritation et des brûlures aux voies respiratoires. La gravité des symptômes peut varier selon les conditions d'exposition.   |
|   | <b>Voie orale</b>   | Peut causer une irritation gastro-intestinale et des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.   |
|   | <b>Classification CIRC / NTP</b>                          | Aucun ingrédient n'est répertorié.  |
|   | <b>Cancérogénicité</b>                                    | Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grandes ou égales à 0.1% ne sont pas classés comme cancérogènes par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA.   |
|   | <b>Mutagène</b>   | Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connus pour causer des effets mutagènes.   |
|   | <b>Toxicité sur la reproduction</b>                       | Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connus pour causer des effets sur la reproduction.   |
|   | <b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles -</b> | Le système respiratoire.  |

|                             |  |
|-----------------------------|--|
|                             | <b>exposition unique</b><br><b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée</b><br>Aucun organe cible n'a été répertorié.   |
| <b>Effets d'interaction</b> | Aucune information disponible.   |
| <b>Autres informations</b>  | L'estimation de la toxicité aiguë (ETA) par inhalation de ce mélange a été calculée comme étant supérieure à 0.5 mg/L/4h, mais inférieure à 1 mg/L/4h pour les brouillards/aérosols ou comme étant supérieure à 500 ppmV/4h, mais inférieure à 2500 ppmV/4h pour les gaz. Ces valeurs sont classifiées par le SGH : Toxicité aiguë par inhalation (Catégorie 3). |

## 12. Données écologiques

|                                     |   |   |
|-------------------------------------|---|---|
| <b>Toxicité écologique</b>          | Poisson - Oncorhynchus mykiss - Truite arc-en-ciel<br>Invertébré aquatique - Daphnia magna<br>Algue verte, Pseudokirchneriella subcapitata<br>Poisson - Pimephales Promelas (Vairon à grosse tête)<br>Invertébré aquatique - Daphnia magna (Grande Daphnie) | CL50 1474 mg/L; 96 h (CAS no 111-76-2)<br>CE50 1550 mg/L; 48 h (CAS no 111-76-2)<br>CE50 1840 mg/L; 72 h (CAS no 111-76-2)<br>CL50 1.2-9.3 mg/L; 96h (CAS no 127087-87-0)<br>CE50 9.3-21.4 mg/L; 48h (CAS no 127087-87-0) |
| <b>Persistence</b>                  | Non persistant dans l'environnement.  |   |
| <b>Dégradabilité</b>                | Le produit est un mélange dont les ingrédients sont facilement biodégradables (>60% en 28 jours).   |   |
| <b>Potentiel de bioaccumulation</b> | Le produit est un mélange dont les ingrédients ont un faible potentiel de bioaccumulation (Log K <sub>ow</sub> de <3 et/ou FBC <500).   |   |
| <b>Mobilité dans le sol</b>         | Le produit est un mélange dont certains ingrédients ont une très grande mobilité dans le sol, alors que d'autres ingrédients ont une mobilité modérée dans le sol.  |   |
| <b>Autres effets nocifs</b>         | Le produit n'appauvrit pas la couche d'ozone. La toxicité écologique observée pour ce produit pour l'environnement est considéré être le résultat de la variation du pH.  |   |

## 13. Données sur l'élimination

|  |  |
|--|--|
| <b>Contenant</b><br> | Important! Éviter la génération de déchets. Utiliser en entier. NE PAS jeter les résidus dans les égouts ou dans les cours d'eau. Disposer des résidus comme un déchet dangereux. Les contenants vides peuvent être retraités (recyclés) partout où il y a un programme de récupération. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Se conformer à la réglementation municipale, provinciale et fédérale. Si nécessaire, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes. |
|--|--|

## 14. Informations relatives au transport

|   |   |
|---|---|
| <b>Numéro ONU</b>                                   | UN 1789   |
| <b>Désignation officielle de transport de l'ONU</b> | ACIDE CHLORHYDRIQUE   |
| <b>Dangers environnementaux</b>                     | Ce produit ne contient pas de polluant marin.   |
| <b>Précautions spéciales pour l'utilisateur</b>     | Permis requis pour le transport avec des plaques de danger adéquates affichées sur le véhicule. Exemption disponible : LTD QTY selon le RTMD canadien - art. 1.17; Mode de transport : ferroviaire, maritime et routier, applicable pour des envois domestiques canadien. Limites quantitatives : applicable pour des récipients intérieurs (bouteilles de plastique, verre ou métal) contenant =< 1L chacun. |

## TMD - Transport des marchandises dangereuses (Canada)

Classe(s) relative(s)  
au transport



Classe 8

Groupe d'emballage

II

Guide des mesures  
d'urgence 2016

157

### IMO/IMDG - Transport Maritime International

Classification

UN 1789. ACIDE CHLORHYDRIQUE. Classe 8, GE II. Programmes d'urgence (FS-No) F-A, S-B

### IATA - Association Aérienne internationale de Transport

Classification

UN 1789. ACIDE CHLORHYDRIQUE. Classe 8, GE II.

La présente classification relative au transport est fournie à titre de service à la clientèle. Comme expéditeur, VOUS êtes tenu de respecter toutes les lois et tous les règlements applicables au transport, y compris les exigences relatives à la classification et à l'emballage appropriés. De plus, si une exemption domestique existe, il est de la responsabilité de l'expéditeur de définir l'application de celle-ci.

## 15. Informations sur la réglementation

### CANADA

| Nom chimique   | CAS         | LCPE | LIS | LES | INRP |
|--|-------------|------|-----|-----|------|
| Acide chlorhydrique                                      | 7647-01-0   | X    | X   |     | X    |
| Butoxy-2 éthanol   | 111-76-2    | X    | X   |     | X    |
| Éther mono(p-nonylphényl) de polyéthylène glycol ramifié | 127087-87-0 | X    | X   |     | X    |

- LCPE : Substances toxiques au sens de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.
- LIS : Inventaire de la liste intérieure des substances
- LES : Inventaire de la liste extérieure des substances
- INRP : Inventaire national des rejets de polluants du Canada

### ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

| Nom chimique   | CAS         | TSCA | CER<br>CLA | EPCRA<br>313 | EPCRA<br>302/304 | CAA<br>112(b)<br>HON | CAA<br>112(b)<br>HAP | CAA<br>112(r) | CWA<br>311 | CWA<br>Prio. |
|--|-------------|------|------------|--------------|------------------|----------------------|----------------------|---------------|------------|--------------|
| Acide chlorhydrique                                      | 7647-01-0   | X    | X          | X            | X                |                      | X                    | X             | X          |              |
| Butoxy-2 éthanol   | 111-76-2    | X    |            |              |                  |                      |                      |               |            |              |
| Éther mono(p-nonylphényl) de polyéthylène glycol ramifié | 127087-87-0 | X    |            |              |                  |                      |                      |               |            |              |

- TSCA : Toxic Substance Control Act
- CERCLA : Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act list of hazardous substances
- EPCRA 313 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 313 Toxic Chemicals
- EPCRA 302/304 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 302/304 Extremely Hazardous Substances
- CAA 112(b) HON : Clean Air Act - Hazardous Organic National Emission Standard for Hazardous Air Pollutant
- CAA 112(b) HAP : Clean Air Act - Hazardous Air Pollutants lists pollutants
- CAA 112(r) : Clean Air Act - Regulated Chemicals for Accidental Release Prevention
- CWA 311 : Clean Water Act - List of Hazardous Substances
- CWA Priority : Clean Water Act - Priority Pollutant list

## Proposition 65 de l'État de la Californie

Aucun ingrédient n'est répertorié.

### Autres réglementations



## 16. Autres informations

### Date (AAAA-MM-JJ)

AEROCHEM Inc. 2020-03-03

### Version

03

### Autres informations

#### RÉFÉRENCES :

- Haz-Map, Information on Hazardous Chemicals and Occupational Diseases, <https://haz-map.com/>
- TOXNET Databases, Toxicology Data Network, NIH U.S. National Library of Medicine, <http://toxnet.nlm.nih.gov/>
- Service du répertoire toxicologique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), <http://www.reptox.csst.qc.ca>
- The National Center for Biotechnology Information, National Institutes of Health (NIH), U.S. National Library of Medicine, <https://pubchem.ncbi.nlm.nih.gov/>

DATE DE LA PREMIÈRE VERSION DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ :  
2017-09-21.

CHANGEMENTS APPORTÉS DANS LA VERSION 02 :  
section 3.

DATE DE LA DEUXIÈME VERSION DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ :  
2019-07-31.

CHANGEMENTS APPORTÉS DANS LA VERSION 03 :  
section 1.

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists

AIHA: American Industrial Hygiene Association

HMIS: Hazardous Materials Identification System

NFPA: National Fire Protection Association

OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA)

NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health

NTP: National Toxicology Program

RSST: Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Québec)

CIRC: Centre international de recherche sur le cancer

DIVS: Danger immédiat pour la vie ou la santé

SGH: Système général harmonisé

SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

VECD: Valeur d'exposition de courte durée (15 min)

VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée

### Produit par



Une vision globale de la prévention!

Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni Système Préventis ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.